

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2018-05-0005

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 13 août 2018 à 19h30 au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2018-05-0005.

Nature et effets de la demande #2018-05-0005 :

Permettre la réduction de la marge de recul avant à 4.94 mètres pour l'agrandissement projeté, tel que montré au plan projet d'implantation numéro 2009-275A, produit par M. Claude Migué, arpenteur-géomètre et daté du 20 juin 2018. La norme actuelle pour un agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis permet une marge de recul avant à 7,6 mètres, tel que stipulé à l'article 19.2.5 al.1 par. f) du Règlement sur le zonage #264-2008.

Identification du site concerné : L'emplacement visé par la présente demande est situé au 4, chemin Inglis à Bolton-Ouest, situé sur le lot numéro 5 192 648 du cadastre du Québec (matricule : 8804-08-7720).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce 18 juillet 2018.



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

